



HAL
open science

Problème des politiques linguistiques en Afrique noire francophone

Robert Nicolai

► **To cite this version:**

| Robert Nicolai. Problème des politiques linguistiques en Afrique noire francophone. 1983. <hal-05394985>

HAL Id: hal-05394985

<https://hal.science/hal-05394985v1>

Submitted on 3 Dec 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Politiques linguistiques et enseignement

Extrait du : "Bulletin de Liaison des Agents
de Coopération Technique"

N° 34 - Octobre 83

Problèmes des politiques linguistiques en Afrique noire francophone

Robert NICOLAI

Cette dernière décennie a vu l'émergence d'une réflexion portant sur la place et la promotion des langues africaines à l'intérieur des Etats issus des indépendances et sur le rapport de ces langues à celle de l'ancienne puissance coloniale qui, dans la plupart des Etats, est la seule à avoir le statut de langue officielle. Cette réflexion, qui constitue l'indice d'un renouvellement dans nos rapports avec ces pays, est extrêmement complexe, aussi ce texte aura-t-il avant tout pour fonction de montrer cette complexité, de souligner les constantes générales de la problématique en question comme les variables spécifiques qui déterminent sa diversification.

Il conviendra ainsi de se départir d'un certain nombre d'idées préconçues quant à l'importance, la place et la valeur respective des langues en présence; idées qui, établies à la fois sur une idéologie a priori et sur une ignorance diffuse des réalités effectives, sont d'autant plus enracinées que les gens se sentent moins concernés.

LES THEMES COMMUNS

Si l'on veut bien se mettre à l'écoute des voix « autorisées » qui, de colloques en tables rondes, s'expriment sur les problèmes linguistiques africains, on reconnaîtra quelques constantes qui portent sur :

- la reconnaissance des langues africaines en face des anciennes langues de colonisation, soit donc, la dénonciation de toute hiérarchie des langues et des cultures.

- le désir de faire accéder certaines d'entre elles à un statut, soit de langue nationale (constat d'existence formelle), soit de langue officielle (constat de légitimité en tant que vecteur potentiel de promotion).

Ces constantes impliquent l'existence de façon plus ou moins « volontaire », d'une réflexion sur la mise en place d'un système éducationnel qui intégrerait la promotion de ces langues et d'une volonté politique affirmée visant à développer leur importance. Au delà de ces constantes, la diversité des conditions propres à chaque Etat, c'est-à-dire des problèmes spécifiques qui sont les leurs aux niveaux géographico-linguistique, socio-

linguistique, politico-linguistique et historico-linguistique, conduit à des situations différenciées. Il n'est évidemment pas possible de traiter ici en profondeur de tous ces aspects mais le relevé « typologique » des variables essentielles qui interviennent permettra de prendre la mesure du problème.

LA DIVERSITE DES SITUATIONS

- Géographico-linguistique: Certains Etats africains connaissent une situation particulièrement privilégiée de quasi-monolinguisme; c'est, sur le continent, le cas du Rwanda avec le kinyarwanda, du Burundi avec le kirundi et, hors de la zone francophone, celui de la Tanzanie avec le kiswahili ou encore celui de la Somalie.

Certains autres Etats connaissent une situation plus complexe avec peu de langues et des dominantes linguistiques nettement identifiables, qu'il s'agisse de langues à fonction régionale, à fonction véhiculaire traditionnelle ou à fonction politique plus actuelle; ainsi, au Mali, plurilingue, on reconnaît l'importance dominante du bambara, de même que celle du wolof au Sénégal ou encore l'ahwasa au Niger, même si, dans un même mouvement on souligne que ce fait n'implique ni un rejet, ni une négation des langues les moins dynamiques. Enfin, d'autres Etats connaissent une situation multilingue qui peut être très fortement différenciée; toutefois il est rare qu'une ou plusieurs langues ne se dégagent pas,

qui soient susceptibles de prendre valeur de langue nationale; il peut s'agir de langues régionales importantes, de langues auxquelles on a assigné cette fonction par décision politique ou de langues véhiculaires. Ces dernières peuvent avoir eu traditionnellement ce statut ou l'avoir acquis à l'issue des bouleversements causés par la situation coloniale et post-coloniale; ainsi, les quatre langues « nationales » de Côte d'Ivoire symbolisent une partition géographique du territoire; le dyula (véhiculaire traditionnel ouest-africain) est une des langues nationales de Haute-Volta bien que ce ne soit pas son pays d'origine; le développement du sango en Centrafrique constitue l'exemple du développement rapide d'un véhiculaire identifié symboliquement par la population comme la langue « centrafricaine ». A la limite, le « pidgin english » du Cameroun et le français populaire d'Abidjan qui constituent respectivement des créoles formés et en voie de formation, peuvent aussi être investis de cette fonction symbolique d'identification et d'unification nationale dans des pays fortement multilingues, sans véhiculaires dominants unanimement acceptés.

- Sociolinguistique: L'acuité des problèmes sociolinguistiques est le plus souvent fonction de l'importance du multilinguisme de l'Etat, du rapport des langues en présence et de leurs fonctions spécifiques bien que, même dans un Etat monolingue, les problèmes ne soient pas absents quand il s'agit de déterminer une norme acceptée par tous. Ainsi, les variables les plus importantes de ce niveau sont déjà apparues dans l'énoncé des situations multilingues, on distinguera :

- les Etats munis de véhiculaires, c'est-à-dire de langues ayant une fonction pour la communication hors du

territoire de ses locuteurs natifs. Pour des raisons évidentes tenant à l'appréciation subjective du nombre des locuteurs qui la parlent, de sa place dans les transactions humaines, ces langues paraissent devoir se développer et, compte-tenu de leur dynamisme (p. ex : le hawsa et le swahili sont respectivement parlés par 20 millions de locuteurs et pratiqué comme unique langue africaine par 10 millions d'entre eux), une homogénéisation des situations linguistiques paraît probable.

Les Etats possédant des vernaculaires régionaux dominants. Ces langues, qui ne sont pas parlées hors de leurs frontières naturelles, peuvent constituer des formes stables et résistantes; elles peuvent participer de l'identité de l'Etat qui peut tout aussi bien reconnaître en elles une partie de son «authenticité». En général, ces langues ne sont pas menacées comme peuvent l'être les langues vernaculaires de communautés minoritaires qui, pour des raisons ressortissant aussi bien des possibilités matérielles que de l'idéologie de l'Etat ou encore du poids des fonctions qui sont les leurs, sont vouées sinon à l'extinction, tout au moins à la particularisation, dans un processus dynamique voisin de celui que l'on connaît en Occident... La problématique sociolinguistique se définit ainsi par la difficulté inhérente au changement d'attribution dans les fonctions imparties aux langues et elle n'est pas limitée au seul rapport «français-langues africaines».

- Politico-linguistique : les choix opérés à ce niveau ne sont évidemment pas indépendants des situations sociolinguistiques. Tout projet impliquant un changement dans les fonctions d'utilisation des langues introduit un changement dans les rapports socio-politiques des groupes qui les emploient et a des répercussions au niveau des représentations symboliques attachées à cet emploi. C'est pourquoi ces choix, qui sont la marque d'une action voulue sur le rapport et les fonctions des langues en présence, sont susceptibles d'être générateurs de conflits potentiels et bien des gouvernements, tout en considérant comme normale et nécessaire la promotion des langues «nationales», se montrent prudents et ne cherchent pas à intervenir de façon autoritaire dans le processus évolutif. Certains Etats ont des politiques plus affirmées que d'autres selon le type des réalités du pays et selon la fonction politiquement attribuée au symbolisme des identifications : promotion des langues nationales/affirmation de souveraineté recouvrée/consolidation de l'image de l'Etat/retour à l'Authenticité etc...

- Historico-linguistique : on aura constaté que, des différents points de vue précédents, les langues en présence dans un Etat n'ont ni la même fonction ni le même statut, mais il faut aussi tenir compte du symbolisme et des rapports de force hérités de l'histoire. Telle ou telle langue dans tel ou tel Etat est un symbole de domination ethnique ou coloniale, ce qui ne peut pas ne pas intervenir dans des choix et des décisions humaines du niveau politique. Ce phénomène est valable pour les langues africaines comme pour le français; ainsi par exemple, tandis que le français était imposé dans les colonies par la politique «assimilatrice» de la France, la Belgique, pratiquait une politique différente de «non-assimilation», développant l'enseignement dans les langues africaines dans ses colonies (sauf pour une infime minorité); le rapport au français qui en résulte fut inversé. En effet, c'est après l'indépendance au Zaïre, en 1962, qu'une ordonnance présidentielle institue le français comme langue d'enseignement à tous les degrés de l'enseignement, donnant ainsi aux Zaïrois ce «droit au français» que le système belge leur fut refusait. On notera aussi la coexistence ethnopolitiquement complexe du français et de l'arabe en Mauritanie; la difficile reconnaissance du peul, langue de «conquérants», parmi les langues véhiculaires, alors qu'il s'agit, objectivement, d'un des véhiculaires les plus importants de l'Afrique de l'ouest, ou encore, le fait qu'une langue comme le dyula ait tant de difficultés, bien qu'étant reconnue comme un véhiculaire important, à être considéré comme un véhicule de promotion potentielle compte tenu de son image de langue de marché à fonction strictement «commerciale».

LES PROBLEMES

Il est certain que la mise en place d'une politique favorable à la promotion des langues, même dans un contexte privilégié par rapport aux situations qui viennent d'être présentées, ne va pas sans poser de problèmes pratiques, pour la raison évidente que le changement voulu dans les fonctions de la langue demande, pour être actualisable, l'existence d'une infrastructure matérielle et humaine qui, par définition, n'était pas disponible.

Les ressources matérielles : un processus de promotion de langue implique l'existence d'une recherche de mise en adéquation de cette langue avec la réalité qu'elle veut nommer; il y a ainsi un travail d'enrichissement lexical à entreprendre, que ce soit par le biais

de la formation néologique ou de l'emprunt, cette recherche doit compter avec les différentes charges symbolique qui, à ce niveau lexical, déterminent les options et les choix, les acceptations et les refus de ceux qui consomment comme de ceux qui créent ces formes nouvelles.

Il faut aussi transformer cette langue en objet d'étude, ce qui implique un double travail; d'une part au niveau scientifique: nombre et qualité des descriptions; d'autre part, au niveau pédagogique : existence de manuels d'apprentissage, de grammaires d'enseignement, de documents pédagogiques et de supports divers. De plus, l'existence de documents scripturaux d'ordres variés et à fonctions différenciées, non directement pédagogiques, s'avère nécessaire (qu'il s'agisse de journaux, d'ouvrages littéraires ou techniques etc...) pour permettre aux lecteurs d'augmenter la qualité ou la quantité de leur potentiel de connaissances par le média de la langue en question. Enfin, l'utilisation au niveau officiel de la langue, sa transformation en vecteur de promotion sociale est l'une des conditions élémentaires de son développement.

On reconnaît très vite que les Etats, pour des raisons en partie liées à l'ensemble des considérations précédentes, ne se situent pas tous au même niveau en ce qui concerne le potentiel de leurs ressources matérielles; par exemple, si la situation d'un Etat comme le Rwanda paraît privilégiée du fait qu'il est quasiment monolingue, que formellement le kinyarwanda a fonction de langue officielle comme le français et qu'une tradition (coloniale peut être mais réelle cependant) d'enseignement de la langue souligne l'existence de structures d'enseignement, celle d'un Etat comme le Niger est moins avancée, bien que soit manifestée, au niveau de certains cadres, une réelle volonté de promotion de ses langues nationales et qu'il ne soit pas dans une situation particulièrement difficile avec cinq langues quantitativement bien représentées sur son territoire; dans ce cas les ressources matérielles, bien qu'existantes, sont loin d'être suffisantes pour permettre tout de suite un développement en rapport avec l'ambition de ses promoteurs.

Les ressources humaines : L'existence des ressources à ce niveau est interdépendante de celles présentées au niveau précédent car c'est bien évidemment les hommes qui produisent les matériaux nécessaires à la promotion envisagée.

Il est évident que les descriptions scientifiques, les manuels pédagogiques etc... ne peuvent être faits en l'absence

de cadres nombreux, qualifiés et animés d'une volonté de parvenir à des résultats; il est aussi évident que les potentialités d'encadrement ne sont pas les mêmes dans tous les Etats. Un projet de mise en application d'une réforme portant sur la promotion des langues nationales implique l'existence d'un personnel formé pour l'enseignement en tant que matière et/ou en tant que média dans ces langues..... on retrouve ainsi, à côté des volontés politiques, toutes les difficultés pratiques liées à la pénurie de ressources objectives (humaines et matérielles). Un des premiers actes, symbolique et structurel, de certains des Etats, pour matérialiser leur volonté d'œuvrer pour la promotion linguistique des langues africaines, a été la création d'instituts, d'académies ou autres commissions ayant pour fonction de réfléchir sur les problèmes, de proposer des solutions et, le cas échéant, d'organiser le plus activement possible les actions susceptibles d'aboutir à un développement de ces langues ou au moins d'y participer.

LE FRANCAIS ET LES LANGUES AFRICAINES

On voit que le désir, plus ou moins actif selon les Etats et les situations,

d'une promotion des langues africaines, réévaluation des fonctions et de la place du français en Afrique francophone et il faut bien avouer que la situation à ce niveau est loin d'être simple, car on ne saurait agir sur les fonctions d'une langue dans une société donnée sans que cela ait quelque incidence sur les fonctions des autres langues de la communauté; par ailleurs, l'idée même d'intervenir sur les fonctions des langues suppose un pouvoir dont il n'est pas évident que les décideurs disposent réellement.

Ainsi les changements voulus, déterminés par des présupposés politiques ou idéologiques; ne sont pas toujours des changements acquis et acceptés par l'ensemble du corps social, et la situation résultante est peut-être le plus souvent l'issue du rapport de force et du rapport d'identification de la société, incluant outre les données politiques et idéologiques, celles relevant du domaine économique historique et conjoncturel.

Dans l'état actuel, il est probable que personne ne peut «prédire» quelle sera la place du français dans les Etats africains, dans trente ans par exemple; les potentialités de changement fonctionnel peuvent, à terme, évoluer sous la forme de conflit ou sous forme de complémentarité; les processus de

reconnaissance et d'appropriation symbolique des normes spécifiques du «français d'Afrique» peuvent conduire les communautés à des choix qui n'étaient pas envisageables il y a seulement quinze ans. De ce fait, il n'est pas possible d'ignorer la situation linguistique négroafricaine, ni sa complexité avec l'ensemble des variables qui participent à sa définition.

L'ignorer n'est possible que si l'on fait l'hypothèse d'une situation stable et d'un «implicite partagé» qui seul, permettrait aux coopérants de faire l'économie de cette information; or cet implicite partagé n'existe pas : son unique mode d'existence serait celui, idéologique, de l'identité orientée de situation qui, historiquement, pourrait traduire par un euphémisme la situation de colonisation de type français avec ses attendus portant sur la négation de la valeur, de l'utilité et de l'importance des langues africaines et sur la valeur «a priori» positive de la formation francophone. De telles positions sont, évidemment, insoutenables en elles-mêmes et ne résistent pas au plus petit examen des situations.

La connaissance des situations réelles et un minimum d'information sur la fonction des langues paraît ainsi la meilleure arme pour permettre à ceux qui ne se sont pas posé le problème de se débarrasser des divers stéréotypes portant sur les langues africaines (pas de grammaire, dialectes, impact négatif de leur nombre....) et sur la place du français en Afrique... Ce qui ne doit pas évidemment conduire à une démarche naïvement prosélyte dans un domaine sur lequel beaucoup d'Africains considèrent qu'ils sont les seuls à devoir légitimement agir.

Robert NICOLAI

Maître assistant à l'U.E.R. de Lettres et Sciences Humaines de Nice.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES UTILES :

R.Barreteau. Inventaire des études linguistiques sur les pays d'Afrique noire d'expression française et sur Madagascar, *CILF*, 1978

Etudes africaines en Europe. Bilan et inventaire (2 vol.), *Karthala*, 1981

R.Nicolai. Langues africaines et français d'Afrique. *Karthala*, 1983 (sous presse).

M.Houis. Anthropologie linguistique de l'Afrique noire. *PUF*, 1971.

LJ Calvet. Linguistique et colonialisme. *Payot*, 1974.

